



Procès-verbal de la 10^e assemblée générale annuelle
Salle du conseil municipal, 301 rue St-Jacques , Sainte-Thècle
Dimanche le 25 août 2019
10h à 11h30

Étaient présentes à l'assemblée 47 personnes dont : 27 membres, 14 résidents du lac des Chicots, 3 accompagnateurs et 3 invités.

Les invités : Mme Christine Demers, biologiste conférencière de la SAMBBA;
M. Fred Lapointe, riverain et conférencier;
M. Alain Vallée, maire de la municipalité de Ste-Thècle.

Les membres du conseil d'administration :
Michel Rheault, président
Josée Croteau, secrétaire
Louise Bordeleau, trésorière
Francine Courchesne, administratrice recrutement
Jocelyne Gervais, administratrice site Internet
Line Parent, administratrice communication
Marie-Joëlle Tremblay, administratrice recrutement et Facebook

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée débute après vérification du quorum. Le quorum est atteint puisque 27 membres sont présents. Michel Rheault souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2.1 Lecture de l'ordre du jour (ANNEXE 1)

Le projet d'ordre du jour est lu par Michel Rheault.

2.2 Adoption de l'ordre du jour

AGA-2019-08-25-001

Il est proposé par Marc St-Amand et appuyé par Louiselle Trudel d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2018.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2018 a été remis aux membres de l'Association soit en personne ou par courriel.

À la demande de M. Luc Blais, un ajout est effectué au point 11 : « Demande d'approbation pour un changement à la Charte des statuts et règlements de l'ARPLC » afin de mentionner que la nouvelle proposition du numéro 7.3 de la Charte des statuts et règlements est adoptée à l'unanimité.

AGA-2019-08-25-002

Il est proposé par Luc Blais et appuyé par Louise Taillon d'adopter le procès-verbal de la 9^e assemblée générale annuelle tenue le 25 août 2018 avec l'ajout au point 11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Mot du président

- Michel Rheault présente le conseil d'administration.
- Il remercie la municipalité pour l'aide apportée pour l'assemblée générale annuelle (gratuité de la salle et photocopies).
- Il mentionne que l'association débute sa 11^e année d'activité.
- Il fait la lecture de la mission de l'association.
- Il invite les membres à visiter le kiosque d'information.
- Il remercie les deux conférenciers : Mme Christine Demers, biologiste, directrice générale de la SAMBBA et M. Frédéric Lapointe, riverain.
- Il mentionne la présence de plusieurs riverains du lac des Chicots, lesquels furent invités à assister à la conférence de Mme Demers concernant le lac des Chicots.
- Un contrevenant du lac Croche a reçu une amende de 436 \$ concernant le règlement de la tonte de gazon dans la bande riveraine.

5. Rapport de la trésorière

Louise Bordeleau fait la lecture et donne les explications des résultats de l'année financière commençant le 1^{er} juin 2018 et se terminant le 31 mai 2019.

- Le solde au livre est de 3 932.83\$.
- L'association compte 60 membres.

Mesdames Louise Duchemin et Sylvie Moreau ont procédé à la vérification des comptes.

6. Désignation de 2 vérificateurs financiers pour l'année 2019-2020

Mme Louise Duchemin et M. Jeannot Gonnaville (en remplacement de Mme Sylvie Moreau) acceptent d'être nommés comme vérificateurs pour l'année 2019-2020.

AGA-2019-08-25-003

Il est proposé par Josée Croteau et appuyé par Louise Bordeleau que Louise Duchemin et Jeannot Gonnaville soit nommés vérificateurs pour l'année 2019-2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Mot du maire

Le maire, Alain Vallée, fait une élocution résumant la santé du lac Croche et Jésusite en 2018-2019.

- Pas de présence d'algues bleu vert signalée dans le lac Croche.
- La plage est demeurée ouverte tout l'été, excellente qualité de l'eau.
- Concernant le lac des Chicots:
 - La municipalité a fermé l'accès aux plaisanciers de l'extérieur en permanence.
 - M. Vallée informe les plaisanciers d'éviter de changer de lac, sinon faire le nettoyage de leur embarcation et de la remorque afin d'éviter toute contamination croisée.
- Statistiques sur les vignettes d'embarcation : lac Croche : 60 vignettes, lac Jésusite : 90 vignettes

8. Bilan annuel et plan d'action

Michel Rheault présente le bilan annuel 2018-2019 et Josée Croteau présente le plan d'action 2019-2020 :

8.1 Bilan 2018-2019 (Voir annexe 2)

AGA-2019-08-25-004

Il est proposé par Line Parent et appuyé par Louise Bordeleau que le bilan annuel 2018-2019 soit adopté tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 Plan d'action 2019-2020 (Voir annexe 3)

AGA-2019-08-25-005

Il est proposé par Jocelyne Gervais et appuyé par Line Parent que le plan d'action 2019-2020 soit adopté tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Présentation de M. Frédéric Lapointe.

M. Frédéric Lapointe, riverain bénévole, fait une présentation : «La navigation éco responsable». À partir de courts vidéos, il illustre la forme des vagues selon certains types de conduite d'un bateau et selon différentes vitesses. Il présente aussi les dommages que les vagues peuvent occasionner aux berges et aux quais autour du lac Croche.

10. Présentation d'une représentante de la SAMBBA (Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan)

Mme Christine Demers, biologiste, directrice générale de la SAMBBA fait une présentation avec support audiovisuel.

- Rôles de la SAMBBA.
- Le lac Croche n'est pas connecté au lac des Chicots.
- Les espèces exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi présente en abondance dans le lac des Chicots de Ste-Thècle).
- Première apparition recensée en 2016 au lac des Chicots.
- Étude en cours de la caractérisation du lac des Chicots.

- Une table de concertation est prévue en décembre 2019 afin d'établir un plan d'action pour 2020 qui sera présenté à la Municipalité.
- D'autres sujets furent discutés tels que : subvention gouvernementale, pêche au maskinongé, prévention du myriophylle à épi, la bande riveraine agricole, le nettoyage de la plage privée, les méduses d'eau douce.

11. Élection au conseil d'administration

Le président de l'assemblée annonce que 3 postes du conseil d'administration sont ouverts.

11.1

AGA-2019-08-25-006

Il est proposé par Luc Blais et appuyé par Louiselle Trudel que Mario Magnan agisse à titre de président d'élection et que Josée Croteau agisse à titre de secrétaire d'élection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2

Le président d'élection vérifie que les 3 personnes qui ont présenté verbalement leur candidature pour un mandat de 2 ans acceptent leur mise en candidature. Il s'agit de 3 membres sortants du conseil d'administration.

AGA-2019-08-25-007

La candidate proposée, Louise Bordeleau, accepte sa mise en candidature pour le poste de trésorière et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

La candidate proposée, Line Parent, accepte sa mise en candidature pour le poste d'administratrice et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

La candidate proposée, Marie-Joëlle Tremblay, accepte sa mise en candidature pour le poste d'administratrice et en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue par acclamation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Varia

Pas de point proposé

13. Levée de l'assemblée

Aga-2019-08-25-008

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Luc Blais et appuyé par Louise Trudel que l'assemblée générale annuelle soit levée à midi.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour de la réunion du 25 août 2019

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. 2.1 Lecture de l'ordre du jour
2.2 Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2018
4. Mot du président
5. Rapport de la trésorière
6. Désignation des 2 vérificateurs financiers
7. Mot du maire
8. Bilan annuel 2018-2019 et Plan d'action 2019-2020
9. Présentation de M. Frédéric Lapointe : riverain résident
« navigation éco responsable »
10. Présentation d'un représentant de la SAMBBA concernant un projet d'étude du lac Chicot
11. Élection des membres du conseil d'administration :
 - Désignation d'un président d'élection
 - Élection des membres du conseil :
 - Réélection de Louise Bordeleau, trésorière;
 - Line Parent, administratrice;
 - Marie-Joëlle Tremblay, administratrice
 - Résultats des élections
12. Varia
13. Levée de l'assemblée

Rapport du Président ARPLC (Bilan annuel) 2018-2019

- *Disponibilité pour participer aux réunions du Comité de protection des lacs (3 membres du lac Croche) pas de réunion en 2018-2019.
- *Présence occasionnelle de deux membres aux assemblées municipales mensuelles.
- *Tenue de quatre (4) réunions du conseil d'administration.
- *Gestion et mise à jour du site internet : www.association-laccroche-ste-thecle.ca.
- *Réalisation de 6 capsules d'information.
- *L'Association comptait 60 membres en 2018-2019 (idem en 2017-2018).
- *Formation d'un nouveau comité de recrutement incluant un plan d'action échelonné sur 3 ans.
- *Formation d'un comité pour l'organisation du 10^{ième} anniversaire de l'association
- *Création d'un nouveau site Facebook.
- *Entretien de l'aménagement modèle de bande riveraine au Parc St-Jean-Optimiste (2 visites).
- * Participation à l'AGA de la SAMBBA en septembre 2018. Nomination de M. Michel Rheault en tant que président et Mme Josée Croteau en tant que secrétaire du Conseil d'administration de la SAMBBA (Société d'aménagement et de mise en valeur des bassins versants de la vallée de la Batiscan).
- * Myriophylle à épis : informations via le site internet et Facebook.
NB : La Municipalité a mandaté la SAMBBA pour une étude du lac Chicot.
- *Nombre de vignettes en 2019 : à date total de 210 vignettes (incluant le lac Croche et le lac du Jésusite). Ceci pour les embarcations suivantes: bateau, moto marine, zodiac, ponton, chaloupe et autre.
- *Distribution de cartons informatifs concernant les espèces exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi) aux membres et non-membres. Ces cartons sont aussi remis aux plaisanciers lors de l'achat des vignettes d'embarcation sur le lac Croche et le lac du Jésusite.
- *Publication de l'inauguration de la pancarte de prévention du myriophylle à épi dans le bulletin municipal.
- *Suite à une demande de l'ARPLC ; une résolution de la Municipalité (2019-06-195) fut votée pour la fermeture de la barrière électronique du lac Croche à partir du mois de mai de chaque année.
- *Distribution de la trousse du riverain aux nouveaux membres, à la municipalité, au Comité de protection des lacs de Ste-Thècle et, ou toutes personnes ou organismes concernés par la santé du lac Croche.
- *Suivi avec Municipalité concernant le bruit.
- *Suivi, en collaboration avec la Municipalité, pour l'application du règlement 288-2012 concernant la revégétalisation de la bande riveraine en ce qui a trait à la tonte de gazon dans cette bande. Suite à une plainte émise par un membre de l'Association, un avis d'infraction au montant de 436.00\$ pour tonte de gazon dans la bande riveraine fut émis à un riverain du lac Croche par l'inspecteur municipal.
- *Algues bleu vert : aucune éclosion à ce jour en 2019.
- * Les membres du CA ont visité les installations pour le lavage d'embarcation aux Lac- aux- Sables.

Plan d'action ARPLC 2019-2020

- 1.** Continuer à assurer notre représentation lors des assemblées municipales mensuelles.
- 2.** Continuer à assurer notre représentation au Comité des lacs de Ste-Thècle.
- 3.** Accomplir les tâches de la nomination de deux membres de l'ARPLC au Conseil d'administration de la SAMBBA (Société d'aménagement et de mise en valeur des bassins versants de la vallée de la Batiscan).
- 4.** Continuer à assurer un suivi auprès de la municipalité sur l'application du règlement 288-2012 concernant la revégétalisation de la bande riveraine en ce qui a trait à la tonte de gazon dans cette bande.
- 5.** Faire l'entretien sommaire de la bande riveraine modèle au parc St-Jean Optimiste au besoin.
- 6.** Faire la mise à jour et continuer la distribution de la trousse d'information aux nouveaux membres, à la municipalité, au Comité de la protection des lacs de Sainte-Thècle, à la SAMBBA et/ou toutes personnes ou organismes concernés par la santé du lac Croche.
- 7.** Continuer la distribution des cartons informatifs concernant les espèces exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi) aux membres et non-membres. Les cartons seront aussi disponibles à la municipalité lors d'achat de vignettes pour embarcations nautiques.
- 8.** Poursuivre la création et la publication des capsules d'information.
- 9.** Favoriser la sensibilisation des riverains concernant les plantes exotiques envahissantes (ex : myriophylle à épi).
- 10.** Organiser des activités pour souligner le 10^{ième} anniversaire de l'ARPLC.